D&CONSULTANTS
l'innovation d'avance

GUIDE DES FINANCEMENTS

Santé

Septembre 2022

EDITO

Depuis plus de 30 ans, D&Consultants se mobilise activement pour faire prospérer l'innovation en France à travers l'accompagnement de projets ambitieux et innovants. Pour cela, nous nous positionnons en tant que facilitateur et accélérateur pour nos clients et partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation : élaboration des stratégies, structuration et montage de projets de RDI et d'industrialisation, pilotage et suivi de la réalisation de ces derniers. Nous avons ainsi contribué à l'émergence et à la réalisation de projets à fort impact sur l'ensemble du territoire national pour de nombreux secteurs, parmi lesquels ceux de la santé et du biomédical.

L'Etat et l'Europe continuent d'engager une politique forte de soutien aux acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, à travers France 2030, les stratégies d'accélération ou encore le programme Horizon Europe. D&Consultants évolue au cœur de cet écosystème du financement, et souhaite partager ses connaissances à travers des guides thématiques. Ce premier guide est dédié au secteur de la santé, pour lequel les équipes de D&Consultants mettent leurs expertises à disposition, et participent ainsi au rayonnement scientifique français et à la souveraineté nationale de nos industries de santé.

Dominique Carlac'h

Présidente de D&Consultants



D&CONSULTANTS
l'innovation d'avance

Sommaire

PLAN « INNOVATION SANTÉ 2030 » 4

7 MESURES POUR L'INNOVATION EN SANTÉ 4

3 STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION 5

PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX 6

INNOVATIONS EN BIOTHÉRAPIES ET BIOPRODUCTION 7

INDUSTRIALISATION ET CAPACITÉS SANTE 2030 8

RECHERCHE HOSPITALO - UNIVERSITAIRE (RHU) 9

BIOCLUSTERS 10

DATA CHALLENGES EN SANTÉ 11

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN À LA CONSTITUTION D'ENTREPOTS DE DONNÉES DE SANTÉ HOSPITALIERS 12

I-DÉMO 13

I-NOV 14

AIDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION 15

DEEPTECH 16

I-LAB 17

PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS 18

HORIZON EUROPE - CLUSTER 1 19

EIC ACCELERATOR 20

EIC PATHFINDER 21

RECOMMANDATIONS D&C 22

EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS ! 23

NOS BELLES HISTOIRES 25

D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC 26

PLAN « INNOVATION SANTÉ 2030 »

« Faire de la France la première nation européenne innovante et souveraine en santé »

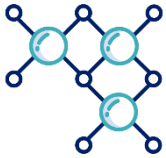
Le Président de la République a annoncé le plan « Innovation Santé 2030 », un plan de 7 milliards d'euros pour l'innovation en santé, qui permettra de faire de la France la première industrie de santé européenne. Ce plan est le résultat des travaux du Conseil stratégique des industriels de santé (CSIS), en rebond de la pandémie que nous venons de vivre.

7

MESURES POUR L'INNOVATION EN SANTÉ

1. Renforcer notre capacité de recherche biomédicale (bioclusters, IHU, RHU)
2. Soutenir les 3 secteurs d'avenir des industries de santé : biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, santé numérique, maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC
3. Faire de la France le pays leader en Europe sur les essais cliniques
4. Permettre une équité d'accès aux soins pour les patients et offrir aux innovations un cadre d'accès au marché accéléré et simplifié
5. Offrir un cadre économique prévisible et cohérent avec l'objectif de souveraineté sanitaire et industrielle
6. Soutenir l'industrialisation des produits de santé sur le territoire français et accompagner la croissance des entreprises du secteur
7. Créer une structure d'impulsion et de pilotage stratégique de l'innovation en santé : l'agence d'innovation en santé

3 STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION



Biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes

800 M€ pour soutenir le développement de biothérapies et accompagner le développement du tissu industriel nécessaire afin de ne plus dépendre à 95% des biothérapies étrangères.



Santé numérique

650 M€ pour passer à la médecine 5P (préventive, personnalisée, prédictive, participative et basée sur les preuves) grâce au numérique et faire émerger des champions français.

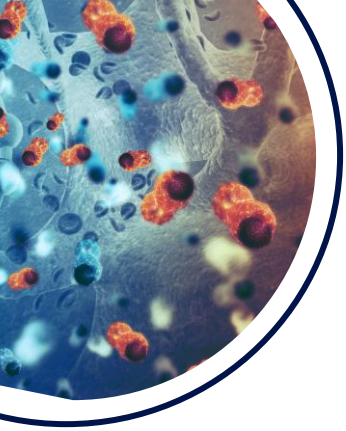


Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC

750 M€ pour se préparer aux pandémies et disposer sur le territoire des moyens d'y répondre

PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX





APPEL À PROJETS « INNOVATIONS EN BIOTHÉRAPIES ET BIOPRODUCTION »

Cet appel à projets a pour objectif de catalyser et maintenir l'excellence de la recherche nationale en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient.

Entreprises bénéficiaires

PME, ETI, Grandes Entreprises, acteurs académiques, centres de recherche
Porteur : Entreprise privée

Date de dépôt

AAP ouvert **jusqu'en 2023 (dates à confirmer au T3 2022)**

Relèves intermédiaires : 23/11/2022

Type d'aide

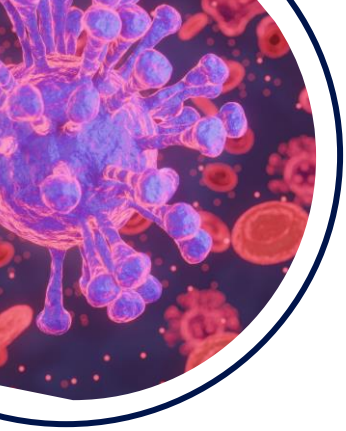
Subventions et avances récupérables

Les projets attendus

Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les 3 thématiques suivantes :

- Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé)
- Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies
- Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes

Taux d'aide allant
jusqu'à **75%** des dépenses



APPEL À PROJETS « INDUSTRIALISATION ET CAPACITÉS SANTE 2030 »

Cet appel à projets vise à soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.

Entreprises bénéficiaires

Startup, PME, ETI et exceptionnellement GE

Date de dépôt

AAP ouvert **jusqu'au 9 janvier 2024**

Relèves intermédiaires : 10/01/2023, 09/05/2023, 19/09/2023

Type d'aide

Subventions et avances récupérables

Les projets attendus

Les projets attendus doivent avoir pour objectif la production industrielle d'un produit en lien avec les 3 thématiques suivantes :

- Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes (250 M€)
- Maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC (300 M€)
- Dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro (140 M€)

Taux d'aide allant
jusqu'à **35%** des dépenses



APPEL À PROJETS « RECHERCHE HOSPITALO - UNIVERSITAIRE » (RHU)

Cet appel à projets vise à soutenir des projets innovants de recherche translationnelle et de grande ampleur dans le domaine de la santé. Focalisés sur la recherche translationnelle, c'est-à-dire entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, les projets RHU associent acteurs académiques, hospitaliers et entreprises et ont la possibilité de recevoir entre 4 et 10M€.

Portage de projet

Collaboratif avec a minima un établissement de santé (chef de file), un partenaire académique et une entreprise

Date de dépôt

A venir (Publication du cahier des charges en septembre 2022)

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus

Les projets attendus doivent avec un **fort potentiel de transfert rapide vers l'industrie ou vers la société** via le développement de :

- Dispositifs médicaux,
- Biomarqueurs à visée thérapeutique ou diagnostique,
- Plateformes technologiques,
- Bio-informatique ou biologie des systèmes,
- Logiciels ou objets connectés.

Taux d'aide allant
jusqu'à **45%** des dépenses



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « BIOCLUSTERS »

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à relancer la politique de site de recherche en santé par la création de 3 bioclusters maximum, de dimension mondiale ayant pour ambition d'accroître la capacité française de recherche, développement et production de produits de santé innovants autour d'une thématique prioritaire en santé publique.

Entreprises bénéficiaires

Institutions publiques et/ou académiques en recherche, innovation et/ou soin ; grands industriels de santé ; investisseurs

Date de dépôt

AMI ouvert **jusqu'au 7 novembre 2022**

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus

L'objectif principal d'un biocluster est d'accroitre la capacité française de recherche, développement et production de produits de santé innovants autour d'une thématique prioritaire en santé publique, de manière à acquérir puis de consolider une renommée mondiale à même de pérenniser ces activités. Il doit pour cela rassembler, sur un même territoire, et sur une période longue, les meilleures compétences académiques de recherche, de formation et de soins d'une part, et les grands industriels de santé, les biotechs et les investisseurs d'autre part. Ces connexions rapprochées entre acteurs académiques et industriels permettront d'accélérer le développement de solutions industrielles innovantes à ces problématiques de santé publique tout en favorisant le développement économique du territoire et de la France.

Montant d'aide allant
de **80 à 100 M€ sur 5 à 10 ans**



APPEL À PROJETS
« DATA CHALLENGES EN SANTÉ »

Cet appel à projets s'adresse aux sociétés savantes, aux établissements de santé ou aux groupements de coopération sanitaire qui souhaitent mettre en place des data challenges en santé.

Bénéficiaires

Société savante rattachée à un Conseil National Professionnel, un établissement de santé public ou privé, ou un groupement de coopération sanitaire

Date de dépôt

AAP ouvert jusqu'au
2 novembre 2022

Type d'aide

Soutien financier d'un montant maximum de 200 000 euros et d'un accompagnement opérationnel par le Health Data Hub

Les projets attendus

Il s'agit de compétitions en science des données qui visent à répondre à des problématiques médicales précises relevant de la médecine personnalisée, en se basant sur l'analyse de jeux de données mis à disposition de l'ensemble des compétiteurs et en mobilisant des technologies d'intelligence artificielle. Les projets soumis doivent porter exclusivement sur l'organisation de data challenges)

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des coûts du projet



APPEL À PROJETS « ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN À LA CONSTITUTION D'ENTREPÔTS DE DONNÉES DE SANTÉ HOSPITALIERS »

Cet appel à projets est un dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'accélération « Santé Numérique ». Il a pour objectif de mettre en place et renforcer un réseau d'entrepôts de données de santé (EDS) hospitaliers permettant de fédérer l'écosystème public et privé de la recherche et de l'innovation

Les projets attendus

Les projets attendus doivent comporter un volet de constitution et/ou consolidation d'un ou plusieurs EDS dans un délai de 40 mois. Ils doivent montrer leur capacité à aboutir à des cas d'usage de l'EDS en incluant au moins 3 projets de recherche et d'innovation. Les EDS peuvent être de deux types :

- EDS hospitaliers visant à se constituer dans des structures n'en disposant pas de manière dédiée, opérationnelle et à échelle massive et dont la maturité varie de 1 (EDS à l'état de concept) à 7 (mise en production réelle), selon l'Echelle de maturité EDS. Dans ces cas, on parlera de **constitution d'EDS**.
- EDS hospitaliers existants et situés entre 7 (mise en production réelle) à 10 (maintenance et évolution) sur l'échelle de maturité EDS, au moyen, par exemple, d'une diversification des sources de données alimentant l'EDS, la mise en qualité d'une base d'intérêt, l'amélioration de l'interopérabilité avec d'autres sources de données, l'automatisation/industrialisation de fonctions clé (ETL), la mutualisation de « briques » système d'information, la mutualisation de fonctionnement avec d'autres EDS ou le développement d'une offre de services plus complète. Dans ces cas, on parlera de **consolidation d'EDS**.

Bénéficiaires

Établissement de santé public ou privé, ou un groupement de Coopération Sanitaire (GCS)

Date de relèves

11 octobre 2022
12 avril 2023

Type d'aide

Subvention

Taux d'aide allant
jusqu'à **65%** des coûts du projet



APPEL À PROJETS « I-DÉMO »

Ce dispositif a pour objectif le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à échelle industrielle ou préindustrielle pour des innovations à un stade de développement avancé.

Entreprises bénéficiaires

PME, ETI, GE, acteurs académiques, centres de recherche

Porteur : Entreprise privée

Date de dépôt

AAP ouvert **jusqu'au 20 juin 2023**

Relèves intermédiaires : 08/11/2022, 03/01/2023, 07/03/2023, 10/05/2023

Type d'aide

Subventions et avances récupérables

Les projets attendus

Les projets peuvent se présenter sous les formes suivantes pour toute thématique :

- Développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée
- Démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes)

Taux d'aide allant

jusqu'à **80%** des dépenses



APPEL À PROJETS « I-NOV »

Ce dispositif a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions sociétales, énergétiques, écologique et numérique.

Entreprises bénéficiaires

PME

Date de dépôt

AAP vague 10 ouvert jusqu'au **28 septembre 2022**

Type d'aide

Subventions et avances récupérables

Les projets attendus

Ce concours est dédié aux projets de recherche, développement et innovation contribuant à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes.

A titre indicatif, les projets de la précédente édition (vague 9) devaient s'inscrire dans l'une de ces 4 thématiques :

- **Santé**
- Numérique
- Transports, mobilités, villes et bâtiments durables
- Energies, ressources et milieux naturels

Taux d'aide allant
jusqu'à **45%** des dépenses



APPEL À PROJETS « AIDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION »

L'ADI permet le financement de projets présentant des perspectives concrètes de commercialisation tous secteurs et toutes thématiques.

Entreprises bénéficiaires

Monopartenaire ou collaboratif

(Chef de file : PME ou entreprise de moins de 2000 salariés)

Date de dépôt

AAP ouvert au fil de l'eau

Type d'aide

Avances récupérables

Maximum 3M€ d'aide

Les projets attendus

Tout projet de recherche, développement et innovation (RDI), collaboratif ou non, visant le développement de produits, procédés ou services innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.

Taux d'aide allant

jusqu'à **45%** des dépenses



APPEL À PROJETS « DEEPTECH »

Cet appel à projet permet le financement des phases de recherche et développement d'une innovation de rupture pour les projet qualifiés DeepTech, avant un lancement industriel et commercial

Entreprises bénéficiaires

Monopartenaire
Entreprises de moins de 2 000 employés uniquement

Date de dépôt

AAP ouvert au fil de l'eau

Type d'aide

Subventions et avances récupérables

Les projets attendus

L'aide est destinée aux sociétés jeunes mais ayant déjà levé des fonds, et avec des liens forts avec le monde scientifique académique. Le projet, de 12 à 36 mois, doit encore être en stade assez amont de développement, et comporter dès lors un programme de R&D à TRL.

Une technologie est qualifiée de « DeepTech » lorsqu'elle répond aux quatre critères ci-dessous :

- Présence de fortes barrières à l'entrée et de verrous technologiques difficiles à lever
- Technologies issues d'un laboratoire de recherche public ou privé
- Des phases de développement d'industrialisation et une commercialisation longue et coûteuse
- Forte différentiation par rapport à la concurrence

Taux d'aide allant
jusqu'à **45%** des dépenses



APPEL À PROJETS
« I-LAB »

La 24e édition du Concours d'innovation i-Lab est financé par le Programme d'investissement d'avenir et opéré par Bpifrance.

Il a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.

Entreprises bénéficiaires

Projet porté par une start-up nouvellement créée ou datant de moins de 3 ans

Date de dépôt

Renouvellement probable début 2023

Type d'aide

Subventions

Les critères de selection

- Caractère innovant de la technologie
- Viabilité économique du projet
- Potentiel de développement
- Capacités entrepreneuriales du candidat
- Qualité et complémentarité de l'équipe
- Maitrise de la propriété intellectuelle

Taux d'aide allant
jusqu'à **60%** des dépenses

PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS





APPEL À PROJETS « HORIZON EUROPE » CLUSTER 1

Ce cluster vise à répondre à des défis complexes qui menacent la santé publique et les citoyens, la viabilité des systèmes de soins et de protection sociale, ainsi que la compétitivité des industries des soins de santé en Europe

Entreprises bénéficiaires

Collaboratif
Avec en moyenne 10 partenaires (minimum 3) issus d'environ 6 pays membres différents (minimum 3)

Date de dépôt

A venir pour 2023

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus

Les 6 « destinations » du cluster santé :

- Destination 1 : Rester en bonne santé dans une société en pleine mutation
- Destination 2 : Vivre et travailler dans un environnement sain
- Destination 3 : S'attaquer aux maladies et réduire leur morbidité
- Destination 4 : Garantir l'accès à des soins de santé innovants, durables et de haute qualité
- Destination 5 : Exploiter pleinement le potentiel des nouveaux outils, technologies et solutions numériques pour une société en bonne santé
- Destination 6 : Maintenir une industrie de la santé innovante, durable et compétitive au niveau mondial

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des dépenses



APPEL À PROJETS « EIC ACCELERATOR »

European Commission

L'EIC Accelerator soutient les start-ups et PME présentant des innovations de rupture par rapport aux produits services, business models existants à haut risque et haut potentiel ayant la capacité à passer à la vitesse supérieure sur le marché international

Les projets attendus

L'EIC Accelerator aide les entreprises (principalement les start-ups et les PME) à mettre à l'échelle des innovations à fort impact ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés ou de disrupter les marchés existants.
Les projets attendus durent de 12 à 24 mois et vous devez avoir atteint au moins le TRL 5 ou plus, et entreprendre des activités pertinentes pour atteindre les TRL6 à TRL9.

Entreprises bénéficiaires

Monopartenaire
startup, PME européenne*

Date de dépôt

5 octobre 2022
2023 à venir

Type d'aide

Subventions jusqu'à 2,5 M€ et/ou investissement en capital (equity) jusqu'à 15 M€

Taux d'aide allant

jusqu'à **70%** des dépenses

* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés



APPEL À PROJETS « EIC PATHFINDER »

European Commission

L'EIC Pathfinder soutient les projets visant à explorer des domaines de recherche et des thématiques susceptibles de déboucher sur des technologies émergentes et innovations de rupture.

Les projets attendus

L'EIC Pathfinder soutient les technologies radicalement nouvelles, ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés et/ou de relever des défis mondiaux. Cet appel soutient le développement à un stade précoce (TRL 1-4) basé sur une recherche de rupture scientifique et technologique à haut risque / haut potentiel.

Entreprises bénéficiaires

Consortium

≥ 3 entités de 3 pays européens différents

Date de dépôt

A venir pour 2023

Type d'aide

Subventions

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** du budget total



RECOMMANDATIONS D&C

EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS !

Concernant votre entreprise

- **Quel est mon niveau de fonds propres**

  Les financeurs publics nationaux ne peuvent pas, de manière générale, octroyer une aide à une société qui n'a pas suffisamment de fonds propres pour mener à bien le projet. C'est pourquoi il faut de préférence rassurer le financeur avec un niveau de fonds propres au moins équivalent au montant d'aide demandé (« 1€ d'aide pour 1€ de fonds propre »)

- **Quel est mon statut juridique et la taille de mon entreprise ?**

  Votre statut juridique peut déterminer l'éligibilité ou non à certains dispositifs de financement. Si votre organisme est éligible, on détermine alors votre catégorie (Petite Entreprise, Moyenne Entreprise, Grande Entreprise) au regard de plusieurs critères : nombre de salariés, CA et/ou du total bilan en consolidé. Cela déterminera le taux d'aide maximal accessible. A titre d'exemple, si votre entreprise appartient, même partiellement (25% ou plus) à un groupe, il en sera tenu compte pour établir un calcul de votre taille réelle au regard de la définition d'une PME au sens communautaire.
  A noter que certains dispositifs peuvent être dédiés uniquement aux PME.

- **Quels sont les types de dépenses éligibles ?**

  Les dispositifs d'aides publiques ne sont pas tous identiques. Certains sont dédiés à la croissance des PMEs, d'autres à des projets de R&D, d'autres encore au financement des investissements dans le cadre d'expérimentations ou de développements industriels. C'est pourquoi l'on doit d'abord clarifier vos besoins de financement en identifiant les postes de dépenses qui seront affectés à votre projet : embauches ? actions de développement commercial ? investissements ? personnel et achats pour des travaux de R&D ?
  Au regard de ces besoins, vous pourrez vérifier si le dispositif d'aide envisagé considère ces dépenses comme éligibles au financement.

Concernant votre projet

- **Je porte mon projet seul ou en collaboration ? Avec quels types de partenaires : privés ? publics ? français ? européens ?**
- **Quel est le niveau de maturité de mon projet ?**
- **Quel est le planning de mon projet ? Quel est le budget de mon projet ?**
- **Quels impacts pour le territoire (économiques, sociaux, environnementaux) ?**



Clarifier ces points avec D&Consultants vous permettra de mieux cibler les aides auxquelles vous pouvez prétendre !

NOS BELLES HISTOIRES

Le client

Sanofi est un leader mondial de la santé engagé dans la recherche, le développement et la commercialisation de solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients.

Projet CALIPSO

Notre équipe a accompagné Sanofi et ses partenaires (Capgemini, Ypso-Facto, GPC Bio, le CEA et CentraleSupelec) dans le montage d'un dossier de financement, depuis la structuration du consortium jusqu'à la rédaction et au dépôt du dossier.

Le projet et son impact

Représentant 40 % des médicaments en développement, les biomédicaments constituent des produits incontournables dans l'arsenal thérapeutique à disposition des professionnels de santé. Ils ouvrent la voie au traitement de maladies jusqu'alors incurables. Cependant, la filière française des biomédicaments est dépendante d'approvisionnements étrangers, aussi bien en termes de d'équipements, de consommables, que de principes actifs utilisés pour la bioproduction. Nous importons donc les biomédicaments au lieu de les produire en France. Pour pallier ces problèmes d'approvisionnement, le projet CALIPSO que nous avons monté pour SANOFI permettra d'établir une nouvelle approche de gestion des procédés de bioproduction, en développant des technologies de pointe permettant de maîtriser et suivre les procédés, ainsi que des solutions informatiques permettant leur exploitation (capteurs, jumeaux numériques, système de régulation en temps réel). L'utilisation d'outils et de solutions numériques sur les lignes de bioproduction permettra d'augmenter la productivité (axe prioritaire pour faciliter l'accès à ces nouveaux traitements à des coûts acceptables pour le plus grand nombre), tout en assurant un très haut niveau de qualité des lots de biomédicaments. Ce projet posera ainsi l'un des premiers jalons vers des solutions de production plus flexibles, nécessaires pour accompagner la mutation vers une bioproduction française compétitive et en mesure de s'orienter vers une médecine plus personnalisée.

D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC

+ de 1 800 structures bénéficiaires de financement public grâce à un accompagnement par D&Consultants

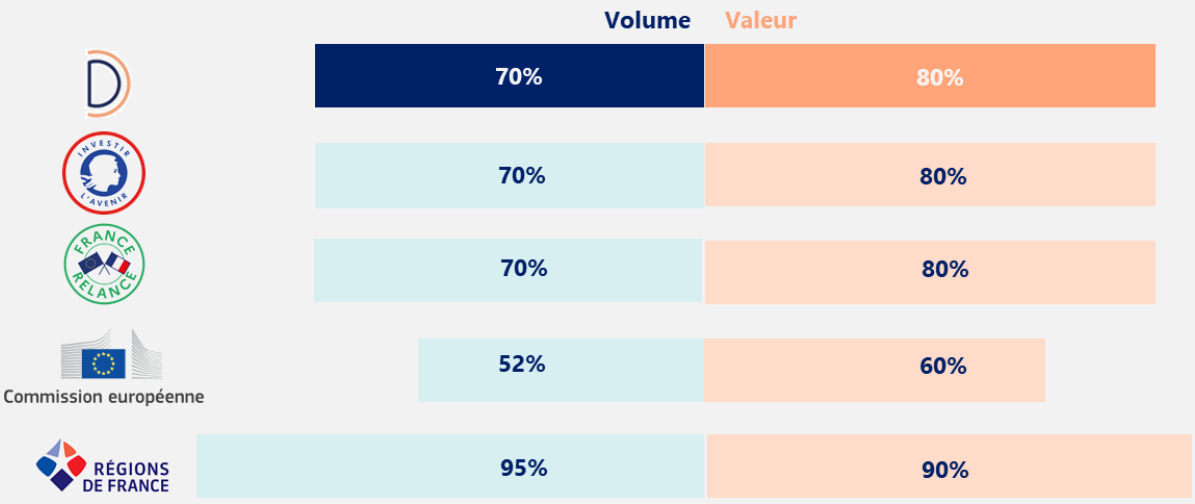
1,4 Mds €

d'aides levées

+ de 600

projets déposés

Des taux de succès* 2 fois supérieurs à la moyenne constatée



**Taux de succès constatés sur PIA 3 (2017-2020) et PIA 4 (2021-)*
Europe: LIFE, H2020, EIC, Horizon Europe, BEI
Régions : PIA régionalisés, FEDER…

En volume : nombre de projets financés / nombre de projets montés
En valeur : montant de l'aide obtenu / montant de l'aide demandé

LONGÉVITÉ ET ROBUSTESSE

- 30 ANS de conseil auprès des entreprises et des acteurs publics de la recherche et de l'innovation

- Un savoir-faire et des méthodologies robustes et éprouvés

4,5 M€	45	15%	2100
CA	COLLABORATEURS	CROISSANCE ANNUELLE	MISSIONS

22 CLIENTS CAC 40	DES CLIENTS FIDÈLES DEPUIS PLUS DE 30 ANS	LABEL BPIFRANCE EXCELLENCE	PRÉSIDENCE DE L'ASSOCIATION DES CONSEILS EN INNOVATION



NOUS CONTACTER

contact@detconsultants.com

D&Consultants

Heron Building (18ème étage)
66 Avenue du Maine
75014 Paris
+33 (0)1 53 62 98 57

www.detconsultants.com